

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2007

TRAVAIL, EMPLOI, POUVOIR D'ACHAT - (n° 4)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 189 Rect.

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 4

Dans l'alinéa 41 de cet article, remplacer les mots :

« prévues pour les »

par les mots :

« applicables aux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.